

## Le Patronage

*Une toute première ébauche de cet article était probablement dans l'ordinateur de Monique Patron lorsqu'elle nous a quittés en juin dernier. Elle avait souvent évoqué son souhait d'écrire une étude sur le patronage à Yerres, le "patro", comme l'appelaient ceux qui le fréquentaient, mais la maladie ne lui a pas permis de la terminer. Elle avait recueilli pour ce faire une abondante documentation<sup>1</sup> que ses enfants, Elisabeth et Cécile, ont bien voulu nous confier. Nous avons décidé d'achever son travail et de le publier sur notre site.*

*Exceptionnellement, il ne sera pas signé par l'un d'entre nous. Il traduit en effet notre volonté commune de commémorer la mémoire de celle qui fût notre amie et une sociétaire ardente pleinement engagée dans l'histoire de sa ville.*

Comme vous allez le lire le patronage à Yerres fut créé au début du XX<sup>e</sup> siècle. Notre ville n'était pas alors un village gaulois isolé et il est bon de faire un retour en arrière et d'examiner la société française de cette époque.

Depuis l'avènement de la III<sup>e</sup> République en 1875, la bataille politique fait rage entre une gauche radicale qui a fait de la lutte anticléricale<sup>2</sup> son objectif principal et l'église qui tente de résister à une volonté de laïcisation de la société de plus en plus marquée. La formation et l'éducation de la jeunesse sont au cœur des affrontements. L'enseignement des enfants, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, est encore largement assuré par les congrégations religieuses et c'est principalement à ces congrégations que le pouvoir va s'attaquer en expulsant en 1903-1904 ce qu'on appelle à l'époque les congrégations "*enseignantes*" pour les distinguer des congrégations "*prédicantes*", elles expulsées (puis en partie revenues) dès 1880. Enfin, en 1905, est votée la loi de séparation des Églises et de l'État qui mettra fin au concordat napoléonien du 15 juillet 1801. Cette loi de séparation va avoir pour conséquence une réorganisation progressive des structures administratives de l'Église en même temps que la disparition de la rémunération des clercs par l'État.

Un problème se pose à l'Église. Comment résister ? Si l'enseignement religieux n'est plus possible à l'école au quotidien, il reste le jeudi, jour pendant lequel les enfants peuvent suivre les cours du catéchisme, et le dimanche. Quelques esprits un peu en avance sur leur temps imaginent alors profiter de la récente loi sur les associations de 1901 pour lancer ce que nous appellerions aujourd'hui des mouvements associatifs qui permettraient de réunir les jeunes et de leur faire pratiquer des activités à la fois enrichissantes pour l'esprit et qui leur éviteraient les dangers du désœuvrement, tout cela dans un environnement catholique.

Un journaliste, un certain Émile Girardot, créera en 1908 une revue appelée [\*La vie au patronage, organe catholique des œuvres de jeunesse\*](#) qui se déclinera en deux éditions, une à couverture rouge pour les garçons et l'autre à couverture bleue pour les filles. Il n'était évidemment pas question, à l'époque, d'avoir des mouvements mixtes.

Que trouve-t-on dans cette revue, ainsi celle<sup>3</sup> d'avril 1910 ? Des conseils, des saynètes de théâtre (*Appartement à louer*), des morceaux de musique ou des chansons, souvent patriotiques (*Chargez...*), la façon d'organiser des fêtes, la composition de bibliothèques, des conseils pour l'aménagement des salles de spectacle, l'organisation de conférences et de jeux de société, etc. Les activités sportives ne sont pas oubliées telles que jeux de ballon, organisation de *Cross-Country* et de séances de gymnastique. Enfin, le cinématographe va bientôt apporter toute sa magie ; et on n'oubliera pas en fin de numéro de rappeler « *Les précautions élémentaires pour empêcher la contagion des maladies infectieuses* » et de répondre à un abondant courrier des lecteurs. Inutile de préciser que ce développement des patronages catholiques sera accompagné d'un développement des patronages laïques qui, au fond, ne se fixeront pas des buts très différents et utiliseront des moyens identiques si ce n'est que les uns agiront au nom de la Divinité et les autres au nom de la Raison.

---

<sup>1</sup> Dont l'essentiel provient des archives de la famille Gossiôme-Roncin.

<sup>2</sup> Cette gauche radicale s'est toujours défendue d'avoir voulu initier une lutte antireligieuse.

<sup>3</sup> Gallica.

## La création du patronage à Yerres, ses buts



Paul Gossîôme (1855-1938) dans les années 1910

Qui a pris l'initiative de créer un patronage catholique à Yerres ? Nous n'en savons rien mais quand nous lisons la composition du bureau de l'association, on peut penser à une démarche globale de la part de ceux que nous pourrions appeler les notables de ce qui est alors un gros village ; Yerres compte 1929 habitants au recensement de 1911. C'est probablement aussi un lieu où la pratique religieuse est en baisse à peu près constante comme partout en Île de France : le curé Beaumont, curé d'Yerres, s'en désolait déjà avant la guerre de 1870 et regrettait la progression du nombre de ceux qui adhéraient à ce qu'on appelait "*la libre pensée*". Il était cependant probable que, pour l'essentiel, les rites religieux de la vie ; baptême, mariage et obsèques étaient toujours célébrés, surtout chez ces notables un peu provinciaux qui restaient fidèles à la religion de leurs aïeux. Les photos de l'époque nous montrent aussi des assistances nombreuses aux premières communions ce qui prouve que l'imprégnation religieuse, à défaut de l'assiduité aux offices, était encore vivace.

Il y a certainement eu des conciliabules que nous ne connaissons pas avant qu'on officialise quoique ce soit. Toujours est-il que le 11 septembre 1910 se réunit, probablement chez monsieur Paul Gossîôme<sup>4</sup> et sous la présidence du curé de la paroisse, l'abbé Loewert, une sorte de comité d'action en vue de la création de la *Société de patronage et de sports de Yerres*. Le curé demande immédiatement à être relevé de son poste de président, trop lourd pour lui, bien qu'il accepte d'être l'aumônier de la future société. Paul Gossîôme le remplace et propose comme vice-président M. Hinqué.

Il faudra encore un peu de temps pour que la société ait un droit légal d'existence. Ses statuts seront déposés à la sous-préfecture de Corbeil le 18 mai 1912 et sa création sera effective après parution au journal officiel du 22 mai 1912. La première assemblée générale s'était pourtant réunie le 20 août 1911 toujours au domicile du président Gossîôme. Ce dernier va faire un exposé introductif, évocation de l'action d'Émile Girardot, dans lequel il va rappeler les raisons qui ont amené la création de la société, savoir : « *maintenir le sentiment moral et religieux chez des enfants et de tous jeunes gens qui est si attaqué et qu'ils ne sauraient garder si on ne les y aide* ». Et il ajoute : « *pour remédier à cette situation...il a été fondé des patronages qui réunissent les enfants et les adolescents dans une salle familiale où ils trouvent ...jeux, lectures, conférences... et, suivant l'âge, des sports divers qui fortifient le physique après la culture morale* ».

Il donne ensuite la liste des membres fondateurs que nous reproduisons ci-après : Camille Brault, Eugène Chantre, Paul Gossîôme, Maxime Gossîôme (fils de Paul), Edmond Hinqué, abbé Loewert, Henri Négrier, Edmond Papillon, Baron Augustin Richerand, Louis Richerand, Alfred Samson et Maurice Tronet. Ils sont tous répertoriés comme propriétaires à Yerres, gages de respectabilité et appellation qui signifie également que ce sont le plus souvent des rentiers qui n'exercent aucune autre activité que celle de gérer leurs biens. Notons que compte tenu probablement de leur âge aucun d'entre eux ne semble avoir été mobilisé à l'ouverture des hostilités. En revanche d'autres membres ne faisant pas partie de ce cercle ont été mobilisés : MM Bardillon et Ferrand. Cette absence de mobilisation nous montre que nous avons affaire à une catégorie de population d'âge mûr, âge supérieur à 48 ans, âge limite haute pour être mobilisé dans la réserve de l'armée territoriale.

<sup>4</sup> La famille Gossîôme a habité de 1897 à 1917 ce qui s'appelait à l'époque le château de la fontaine Budé devenu aujourd'hui le centre Calmette.

Un bureau (qui peut comprendre entre neuf et douze membres) est immédiatement constitué et on y trouve les mêmes individus sauf Henri Négrier. M. Papillon exercera la fonction de trésorier et M. Hingue celle de secrétaire. Ce bureau, élu pour six ans, est renouvelable par tiers tous les deux ans et les statuts précisent que les sortants sont rééligibles.

Vient ensuite la lecture de ces statuts qui avaient été approuvés lors d'une séance du 30 juillet 1911. Ce sont des statuts en seize articles dont nous retiendrons surtout le second qui s'intitule : *but*

Cette association a pour but de procurer aux enfants et aux adolescents dans leurs heures de loisirs, une instruction morale et des distractions par des lectures, conférences, jeux, et promenades, de développer par l'emploi rationnel de la gymnastique, du tir et des sports les forces physiques des jeunes gens, de préparer au pays des hommes robustes qui deviendront de vaillants soldats et de créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de solidarité.

On retiendra la référence aux "*vaillants soldats*". La France, après la guerre perdue de 1870, vit au rythme de la "*Revanche*" et bruisse des appels à préparer la jeunesse au combat. Ce patriotisme est d'ailleurs partagé par l'Église et la Libre Pensée.

Qui peut être membre de la société ? Tous ceux qui le désirent bien sûr sous réserve « *d'être souscripteurs* », ainsi que l'indique l'article V. Les statuts distinguent les membres bienfaiteurs (à vie) qui versent au moins 1.000 francs<sup>5</sup> en quatre versements de 250 francs, les membres honoraires à vie qui verseront une somme de 300 francs minimum en trois versements, les membres honoraires ordinaires appelés à verser une cotisation annuelle de 20 francs minimum. Ces catégories de membres ont le droit d'assister aux assemblées générales avec voix délibérative. Enfin les statuts prévoient aussi une catégorie de membre donateur et une autre de membre participant moyennant le versement annuel de 10 francs, ces deux catégories n'ayant que le droit d'assister aux conférences. Une phrase, qui marque bien l'époque, précise que « *les dames pourront faire partie de l'association et participeront à tous les avantages de leur titre* ».

Cette première assemblée générale fait également le décompte des membres appelés à assister aux assemblées générales. On y trouve trente-sept noms dont ceux de neuf "*dames*", une seule étant l'épouse d'un membre masculin. Ce nombre augmentera plus tard et atteindra soixante admissibles à l'assemblée de 1915. De quarante à cinquante seront ordinairement présents lors de la convocation de ces assemblées, y compris pendant la guerre.

### **L'organisation matérielle de la société.**

Elle a besoin pour fonctionner d'un directeur du patronage et de locaux où elle puisse exercer ses activités. Les sociétaires souhaitent la présence d'un ecclésiastique pour animer le patronage et ne recherchaient un civil que s'ils ne trouvaient pas un prêtre à même d'exercer la fonction. Paul Gossiôme suggère de faire appel à [Monseigneur Gibier](#) évêque de Versailles et plus largement de la Seine-et-Oise. Le prélat répondra favorablement à cette requête et après une visite des lieux par le vicaire général de l'évêché, l'abbé Milot, il désignera l'abbé Parcot comme directeur du patronage et en même temps vicaire de la paroisse ; l'abbé Parcot prendra ses fonctions le 18 octobre 1912 et rejoindra immédiatement le bureau. Notons que le service n'est apparemment pas gratuit puisque les comptes de l'association montreront une dépense annuelle de 600 francs.

Le président du bureau exprimera « *à Sa Grandeur Monseigneur Gibier toute sa reconnaissance* ». Notons que l'abbé sera aidé dans ses fonctions par son père et nous verrons que ce dernier aura bientôt toute sa place dans l'institution. À remarquer également que l'orientation religieuse du patronage est nettement précisée par la qualité de son directeur.

---

<sup>5</sup> Si l'on en croit l'INSEE, 1.000 francs de 1911 représenteraient 3300 euros 2021 ; ces membres bienfaiteurs sont généreux.

Où s'installer ? Le bureau va créer une commission pour rechercher des locaux à louer pour abriter les activités du patronage et pour servir de salles de réunion à l'association. Deux fermes sont visitées, la ferme *Vasseur* et la ferme *Caze*, toutes les deux route de Concy. Le premier des deux sites se révèle ne pas convenir parce que mal commode. Le second ferait l'affaire si les travaux à effectuer étaient payés par un généreux bienfaiteur. On va le trouver en la personne de madame Viel, qui est déjà membre bienfaiteur et habite en face dans une propriété dénommée *La Grange aux Bois* (*Maison de l'Amitié* actuelle). Elle va acheter à M. Brault la ferme *Caze* dont il est propriétaire, payer les travaux nécessaires et elle louera, ensuite, les locaux au patronage.



*La ferme Caze après transformation en local de patronage photographiée dans les années 1970. Y est installée aujourd'hui la crèche Babilou 47 rue de Concy. La Grange aux Bois se trouve en face de l'autre côté de la rue (archives municipales).*

Le bureau de la société se réunira pour la première fois dans ses nouveaux locaux le 25 août 1912 et le patronage ouvrira ses portes le 12 décembre 1912. Pour fêter l'événement, on décidera de donner une fête le 29 décembre. L'un des membres de l'association offrira le buffet, un autre les jouets, un troisième l'arbre de Noël et le programme comprendra goûter, projections, tombola et distribution des jouets. Naturellement les parents des enfants sont invités.

Avant l'ouverture, il va falloir équiper le site. Un mobilier, tables, chaises, est indispensable. Les salles de jeux doivent être aménagées en conséquence et recevoir les jeux qu'il va falloir acheter ou se procurer auprès de généreux donateurs. Une salle de conférence doit-être équipée avec un appareil de "projection<sup>6</sup> photographique". Il faut fournir la bibliothèque en ouvrages ; il y a beaucoup à faire et tout cela coûte cher comme nous le verrons plus loin.

---

<sup>6</sup> Nouveauté pour l'époque.



YERRES (S.-et-O.) -- Le Patronage - Souvenir de la Confirmation

Activités du patronage et souvenir de la confirmation, date inconnue, 1913 ou 1914.  
Le cleric mitré est probablement Monseigneur Gibier évêque de Versailles

L'organisation de la gymnastique posera quelques problèmes aux organisateurs. Le président affirme : « *Par la gymnastique, nous obtiendrons la discipline, par la gymnastique nous obtiendrons l'ordre et la bonne tenue des enfants. Pour cela il nous faut un professeur ...zélé et imbu des idées de cette œuvre de moralisation qu'est le patronage* » et il ajoute qu'il faut du temps pour trouver ce professeur idéal. Il, souhaite d'ailleurs, qu'à terme les gymnastes du patronage fassent partie de la *Fédération<sup>7</sup> gymnastique et sportive des patronages de France*. Il faudra spécialiser certains locaux et acheter des agrès tels que : cordes à nœuds, barres parallèles, tremplins, cheval d'arçon, etc.

### Les rapports du directeur du patronage.

L'abbé Parcot fera son premier rapport lors de l'assemblée générale du 21 septembre 1913. C'est un premier bilan (il est en place depuis huit mois !) et il va sur le mode mi-humoristique, mi-sérieux commenter ses problèmes et ses satisfactions. Tout d'abord, il ne manquera pas de rappeler « *la guerre déclarée à l'adolescence* » en citant « *l'un<sup>8</sup> de ceux qui sont les propagateurs de la démoralisation à outrance : à supposer que demain toutes les écoles congrégationnistes fussent fermées, la bataille ne serait pas gagnée et je crains plus dix patronages catholiques que cent écoles congrégationnistes.* »

Ses problèmes sont essentiellement matériels et il cite son jeu de croquet « *qui n'a plus que huit maillets* », son ballon qui doit « *recourir à des artifices pour conserver son souffle et son ampleur* ». Il prend plaisir à décrire les sorties dans « *d'agréables et pittoresques endroits* ». Il rappelle la séance de cinématographie organisée à Villeneuve-Saint-Georges dont les enfants sont « *revenus émerveillés* ». Enfin, il cite les huit fêtes organisées depuis la fondation du patronage. Il va continuer son propos en donnant des "statistiques".

<sup>7</sup> Qui a un journal *Les Jeunes*.

<sup>8</sup> Le propos est de Léon Bourgeois (non cité par l'abbé) franc-maçon qui fut plusieurs fois ministre, président de la Chambre des députés, du Sénat et président du Conseil. Il sera, sa vie durant, très impliqué dans la lutte contre l'enseignement congrégationniste.

On apprend qu'à sa création le patronage comptait trente-trois enfants et qu'au jour de son propos il en compte soixante-six avec un taux de présence de 60 %. Un règlement intérieur prévoit d'accueillir les enfants à partir de neuf ans mais ne donne pas d'âge limite. L'admission n'est pas une simple formalité car il est précisé qu'elle ne sera prononcée qu'après enquête et que le nouvel arrivant soit parrainé par les parents d'un enfant déjà admis.



Il va conclure en flattant un peu son auditoire qui, on s'en doute, est tout acquis à ses paroles : *« un groupe d'hommes d'action a fondé à Yerres une œuvre de patronage, leurs efforts aidés par de généreux dévouements n'ont pas été stériles, ils sont visiblement bénis de Dieu et, déjà, le succès a récompensé leur persévérance et leur sacrifice. »* Il semble bien qu'une certaine sélection soit opérée à l'intérieur du patronage suivant les activités. Ainsi, dans une réunion de bureau du 26 juillet 1914, décision est prise que *« les excursions devront être faites avec le plus grand nombre des enfants du patronage mais de préférence avec ceux qui fréquentent régulièrement le patronage, ceux qui viennent à la messe et qui donnent le plus de satisfaction. »* Incidemment, *« on déplore la mauvaise tenue<sup>9</sup> des enfants de chœur pendant le service de la messe ! »*

## La guerre

Il n'y aura pas d'assemblée générale en 1914 ; elle était pourtant prévue pour le 27 septembre. Les événements (déclaration de guerre de la France à l'Allemagne le 4 août 1914) et notamment la progression des armées allemandes vers Paris ont annulé toute forme de vie associative. Yerres fait d'ailleurs partie du Camp Retranché de Paris et voit s'installer batteries d'artillerie et cantonnements de troupe. La prochaine assemblée générale se tiendra le 26 septembre 1915. L'abbé Parcot, mobilisé en mars 1915, est aux armées et c'est son père qui fait fonction de directeur du patronage.

Deux enfants du patronage ont rejoint leurs corps au début de la guerre ; l'un d'entre eux Auguste Berthier sera tué à l'ennemi à Bouchavesne à l'automne 1916 et un autre, grièvement blessé, Raymond Baudrier, ira terminer sa convalescence au château de La Grange transformé en hôpital militaire auxiliaire (hôpital 223).

<sup>9</sup> Reproche souvent amusé (cela ne semble pas être le cas ici !) que l'on trouve fréquemment dans la littérature.

Les activités du patronage, sans être en sommeil, sont réduites et nous n'avons que peu d'indications sur la fréquentation. À l'assemblée de 1915, M. Girardot donnera le chiffre de seize enfants inscrits au patronage pour la fin de l'année 1914 ; on est donc loin de ceux d'avant-guerre !

La guerre venue, les parents, en fait les mères, ont tendance à utiliser les enfants le jeudi – surtout le jeudi, déclare le directeur - et le dimanche pour remplacer les chefs de famille au front. L'été, avec les travaux dans les jardins et dans les champs, mobilise encore davantage les enfants.



Cérémonie au château de La Grange le 5 septembre 1915.

On ne trouve pas une liste d'activités comparable à celle de l'année 1913 et du début de l'année 1914. Il est probable que fêtes, sorties, séances de cinémas, voire pratique d'exercices sportifs ou de jeux de ballons ont peu à peu disparu et que seuls subsistent les activités plutôt intellectuelles genre lectures, conférences, beaucoup sur des sujets militaires, peut-être également au sein de cercles d'étude. Il semble que l'on cherche à développer la connaissance des armées alliées et surtout anglaises qui avaient une base arrière à Villeneuve-Saint-Georges. Même les emprunts d'ouvrages à la bibliothèque paraissent limités, une centaine seulement pour toute l'année 1917.

Le patronage s'associera<sup>10</sup> aux fêtes patriotiques organisées par la commune, notamment au château de La Grange le 5 septembre 1915 qui connaîtra un grand succès avec la décoration pour faits de guerre de très nombreux blessés encore en traitement.

Le conseil d'administration décidera d'allouer cinq francs par mois à chaque "*enfant mobilisé*" ; ainsi en 1918, la société a inscrit comme dépenses une somme de 60 francs au titre des allocations aux enfants mobilisés. Ce montant ne nous renseigne pas sur le nombre de récipiendaires car nous ne connaissons pas le nombre de mobilisés à l'exception de Berthier et de Baudrier. Il est probable que seul Baudrier a été le bénéficiaire de cette allocation.

<sup>10</sup> Une photo prise lors de la manifestation montre de nombreux enfants.

## La fin du patronage

Les assemblées générales des années 1916 à 1920 montrent un affaiblissement progressif mais continu des ressources du patronage. Deux postes de dépense pèsent lourd dans le budget : le loyer qui va augmenter progressivement jusqu'à 1.000 F annuel malgré la bonne volonté de M<sup>me</sup> Viel qui acceptera de limiter ses exigences à la couverture des contributions qu'elle doit payer en tant que propriétaire et les émoluments du directeur, soit 600 francs. Les recettes sont en baisse. Le total des cotisations reste inférieur à 1.000 F par an ; en 1920, elles ne seront plus que de 650 F. Vient s'y ajouter l'intérêt des quelques fonds placés en bons de la Défense Nationale. Dans le même temps, ce que nous appellerions les frais de fonctionnement (assurances, eau, électricité) augmentent et puis il faut rémunérer certains moniteurs de sports et solder des travaux importants, par exemple pour un montant de 1.150 francs au 1<sup>er</sup> janvier 1921.

Aucune revalorisation des cotisations n'a été effectuée et les généreux bienfaiteurs qui ont versé une fois pour toutes leur contribution (à vie) n'ont pas renouvelé leur geste. C'est d'ailleurs grâce à ce capital que le patronage avait pu se doter des outils indispensables à son fonctionnement. Il est vrai que la situation économique du pays à la fin de la guerre avec une inflation galopante a amené la gêne dans beaucoup de foyers.

Une partie des fondateurs a quitté la société pour des raisons diverses, ainsi Maxime Gossiôme qui sera également mobilisé, Louis Richerand, M. Papillon, le trésorier, qui démissionnera parce qu'il trouve les dépenses excessives, M. Tronet, etc. L'abbé Loewert, curé de Yerres, est décédé le 1<sup>er</sup> juillet 1916 et a été remplacé par l'abbé Siraudeau qui deviendra administrateur. D'autres Yerrois sont arrivés et les ont remplacés, par exemple le baron Napoléon Gourgaud propriétaire du château de La Grange (la baronne était déjà membre de la société) ou M. Bardillon (entrepreneur) qui prendra la fonction de trésorier. Les membres honoraires à vie ne sont plus que dix.

L'abbé Parcot, une fois démobilisé, avait repris en 1918 sa fonction de directeur du patronage et de vicaire<sup>11</sup> de la paroisse, mais il sera muté en 1919 au collège Saint-Charles de Juvisy en tant qu'enseignant. Il sera remplacé par les "*prêtres de Concy*" et plus précisément par l'un d'entre eux, l'abbé Guerrier qui ne demandera aucune rémunération.

En juillet 1918, le patronage n'a pratiquement plus aucune activité si ce n'est, pour les plus grands (seize ans et plus), une forme de préparation militaire avec l'aide d'un moniteur. C'est le reflet des difficultés du temps. La guerre dure depuis plus de quatre ans et nul n'imagine à cette date qu'elle sera terminée quatre mois plus tard. La France engage ses dernières ressources humaines et les responsables politiques et militaires sont confrontés à des défis difficiles à relever.

L'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 1921 va voter à l'unanimité la dissolution de la société ; il restait 157, 60 francs en caisse. Cela-dit, la disparition d'une société peut cacher l'émergence d'une autre créée le 3 octobre 1921.

Paul Gossiôme écrit en effet dans sa lettre de remerciement aux sociétaires : « *Notre patronage a été le point de départ de la formation à Yerres d'une Association d'Éducation Populaire dont l'activité s'étend à toutes les œuvres de jeunesse, garçons et filles...aussi espérons nous que vous voudrez bien continuer à l'Association d'Éducation Populaire d'Yerres l'appui moral et financier que vous nous avez donné si généreusement* ». Notons que les locaux rue de Concy seront dévolus à une SCI, la *Société civile immobilière d'Yerres* créée en juin 1920 au capital de 16.000 francs : ils y abriteront dorénavant le siège social de la nouvelle société.

Une autre histoire tout aussi intéressante commence...

Gilles Baumont, Michel Berrier, André Bourachot, Jacques Boutler, Véronique Gossiôme-Roncin, Didier Leroy, Michel Mella, Alain Senée, Didier Simonnet, Jean-Pierre Toussaint, Claude Valiton, Alain Vatteville.

<sup>11</sup> L'Église a perdu beaucoup de prêtres pendant la guerre et ne peut plus se permettre de maintenir un vicaire dans toutes les paroisses.